

ANNEXE 3

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**  
à  
**MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**ACTES ADMINISTRATIFS TRANSMIS AU TITRE DU CONTRÔLE DE LEGALITE**  
**- DOMAINE DES FINANCES LOCALES -**

**LA COLLECTIVITE EMETTRICE (à renseigner impérativement)**

<b>Arrondissement:</b> BOBIGNY
<b>Commune:</b> NEUILLY-PLAISANCE
<b>Service émetteur :</b> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
<b>Téléphone – n° de poste(le cas échéant) :</b> 01.43.00.96.16 poste 345
<b>@ :</b> bchatignon@mairie-neullyplaisance.com


**NATURE DES ACTES (à renseigner impérativement)**

Domaine des finances locales	Nombre de pièces
Décisions budgétaires ( <i>Conseil général, communes, assainissement, OPHLM</i> )	
Budget primitif	
DM, BS, CA	
Décisions budgétaires ( <i>CCAS, caisse des écoles, budgets annexes, syndicats</i> )	
Compte administratif (1 exemplaire) budget principal + SSIAD	2
Budget primitif (1 exemplaire) budget principal + SSIAD	2
Fiscalité	
Emprunts et garantie d'emprunts	
Subventions (délibérations et conventions)	
Arrêtés de création ou de modification de régies d'avances et de recettes	
Autres actes (délibérations)	5
<b>Nombre total d'actes transmis</b>	<b>9</b>

INTITULE (S) \*

Délibération n° 2023/04/04 - Compte administratif de l'exercice 2022 – Budget principal + 1 CA  
 Délibération n° 2023/04/05 - Affectation de résultat 2022 – Budget principal  
 Délibération n° 2023/04/06 - Compte de gestion de l'exercice 2022 – Budget principal  
 Délibération n° 2023/04/07 - Budget primitif de l'exercice 2023 – Budget principal + 1 exemplaire du BP  
 Délibération n° 2023/04/08 - Compte administratif de l'exercice 2022 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) + 1 CA  
 Délibération n° 2023/04/09 - Affectation de résultat 2022 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD)  
 Délibération n° 2023/04/10 - Compte de gestion de l'exercice 2022 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD)  
 Délibération n° 2023/04/11 - Budget primitif de l'exercice 2023 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) + 1 exemplaire du BP  
 Délibération n° 2023/04/12 - Allocation hivernale

\* Outre l'objet de l'objet, merci de préciser également la date et le numéro de l'acte ainsi que le nombre d'exemplaires transmis.

Date d'expédition 24 avril 2023 (par appariteur)	Signature et cachet du service émetteur  
---	---

### ACCUSE DE RECEPTION

(cadre réservé à la préfecture)

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est certifié la réception en préfecture, au titre du contrôle de légalité qui incombe au représentant de l'Etat dans le département, les actes administratifs pris dans le domaine des finances locales énumérés ci-dessus\*.

\* La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau soit par un cachet portant le timbre de la direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCL) et la date de la réception, soit par un compostage perforé portant le timbre de la préfecture (PREF) et la date de la réception.

Direction de la citoyenneté et de la légalité

24 AVR. 2023

Compteur arrivés